

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 616

20 mars 2009

SOMMAIRE

ACLF Co-Invest / Lyondell Sàrl	29544	Menuiserie Goetz	29568
Adonia Participations S.A.	29537	Mobilact Holding S.A.	29530
Albarossa S.A.	29531	Nador Invest S.A.	29540
Alter Holdings S.A.	29526	Nefertari S.A.	29524
Alter Holdings S.A.	29526	Nefertari S.A.	29523
Alter Holdings S.A.	29525	Nefertari S.A.	29524
Apollo Daian Holdings S.à.r.l.	29568	Next Generation Aircraft Finance 2 S.à r.l.	29527
Apollo Eagle S.à r.l.	29568	Next Generation Aircraft Finance 3 S.à r.l.	29528
Arrow Holding S.A.	29533	Omnium de Finance	29523
Arrow Holding S.A.	29536	Oryx Holding	29527
Assurances Peters Hosingen S.à r.l.	29538	Oryx Holding	29531
Attalya	29522	Pétrel S.à r.l.	29528
Bora Securitisation Luxembourg S.à r.l.	29529	Plantco Holding S.A.	29522
Cerinvest S.A.	29534	Proim S.A.	29529
Consult Informatic S.A.	29535	Quadra Hamburg 2 S.à r.l.	29524
Da Costa-Alves Concept S. à r.l.	29562	Quadra Kaiserslautern S.à r.l.	29523
Didogra s.a.	29532	Quadra Mainz BZ S.à r.l.	29525
Eagle 2000 S.A.	29533	Quadra Mainz Volkspark S.à r.l.	29526
Euratlas S.à r.l.	29568	Schreinerei Karrenbauer S.à r.l.	29564
Finsystem S.A.	29528	Société Anonyme Global Mondial Consult- ing	29534
Fix Finance S.A.	29537	Socoal Holding S.A.	29530
Groupe Medi Contract S.A.	29536	Soleil Tours S.A.	29525
Gruppo Fabbri International S.A.	29533	Soleil Tours S.A.	29532
Hade International S.A.	29543	Taurus Euro Retail II Investment S.à r.l.	29560
I.F.S. Europe, S. à r.l.	29563	Team	29534
Immobilière des Dahlias S.A.	29554	Teca Holding S.A.	29527
Intercoastal Logistic Center S.A.	29530	TNT Holdings Luxembourg S.à r.l.	29555
J.G.V. Management S.à r.l.	29563	Unitrans Immobilière S.A.	29566
Kaliak S.A.	29532	Whitehall European RE 4 S.à r.l.	29535
Legal Audit S.à.r.l.	29535	Whitehall European RE 5 S.à r.l.	29536
Le Midi S.A.	29537		
LIST Société Anonyme Holding	29522		
Luxembourg Trust Services Sàrl	29531		
Mangiacane Investments S. à r.l.	29529		

LIST Société Anonyme Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 20.764.

Le bilan au 31.12.2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2009.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L-1013 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2009031122/3560/17.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2009, réf. LSO-DB08124. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090034521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2009.

Plantco Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 33.816.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2009.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L-1013 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2009031119/3560/17.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2009, réf. LSO-DB07797. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090034513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2009.

Attalya, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 135.771.

Extrait de la résolution du gérant en date du 14 janvier 2009

Le siège social est transféré du 13, rue Bertholet, L-1233 Luxembourg au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Pour la société
FBK
Benoy Kartheiser management
45-47, Route d'Arlon L - Luxembourg
ATTALYA Sarl
Alain Cieslik
Gérant

Référence de publication: 2009030485/510/20.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2009, réf. LSO-DA10756. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090033838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

Quadra Kaiserslautern S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 120.172.

Extrait des résolutions de l'associé du 2 février 2009

L'associé de la Société a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de Neil Hasson en tant que gérant de la Société, avec effet immédiat
- De nommer la personne suivante Geschäftsführer avec effet immédiat:

Christopher de Mestre, né le 24 septembre 1971 à Sydney, Australie, demeurant professionnellement au 5-7 Carlton Gardens, Stirling Square, Londres SW1Y 5AD, Grande-Bretagne.

Luxembourg, le 19 février 2009.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signature

Geschäftsführer

Référence de publication: 2009030619/9168/20.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2009, réf. LSO-DB08209. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090034895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2009.

Nefertari S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 71.474.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2009.

Pour NEFERTARI S.A.

société anonyme

Experta Luxembourg

société anonyme

Liette HECK / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2009031057/1017/17.

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 2009, réf. LSO-DB07509. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090034580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2009.

Omnium de Finance, Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 32.102.

Les comptes annuels au 30.06.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2009.

Pour OMNIUM DE FINANCE

société anonyme

Experta Luxembourg

société anonyme

Liette HECK / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2009031056/1017/17.

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 2009, réf. LSO-DB07507. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090034579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2009.

Nefertari S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépinés.
R.C.S. Luxembourg B 71.474.

Les comptes annuels au 31.12.2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2009.

Pour NEFERTARI S.A.

société anonyme

Experta Luxembourg

société anonyme

Liette HECK / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2009031058/1017/17.

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 2009, réf. LSO-DB07511. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090034582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2009.

Nefertari S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépinés.
R.C.S. Luxembourg B 71.474.

Les comptes annuels au 31.12.2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2009.

Pour NEFERTARI S.A.

société anonyme

Experta Luxembourg

société anonyme

Liette HECK / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2009031060/1017/17.

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 2009, réf. LSO-DB07512. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090034585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2009.

Quadra Hamburg 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 120.768.

Extrait des résolutions de l'associé du 2 février 2009

L'associé de la Société a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de Neil Hasson en tant que gérant de la Société, avec effet immédiat
- De nommer la personne suivante Geschäftsführer avec effet immédiat:

Christopher de Mestre, né le 24 septembre 1971 à Sydney, Australie, demeurant professionnellement au 5-7 Carlton Gardens, Stirling Square, Londres SW1Y 5AD, Grande-Bretagne.

Luxembourg, le 09 février 2009.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signature

Geschäftsführer

Référence de publication: 2009030617/9168/20.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2009, réf. LSO-DB08208. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090034894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2009.

Quadra Mainz BZ S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 120.170.

—
Extrait des résolutions de l'associé du 2 février 2009

L'associé de la Société a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de Neil Hasson en tant que gérant de la Société, avec effet immédiat
- De nommer la personne suivante Geschäftsführer avec effet immédiat:

Christopher de Mestre, né le 24 septembre 1971 à Sydney, Australie, demeurant professionnellement au 5-7 Carlton Gardens, Stirling Square, Londres SW1Y 5AD, Grande-Bretagne.

Luxembourg, le 19 février 2009.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signature

Geschäftsführer

Référence de publication: 2009030620/9168/20.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2009, réf. LSO-DB08211. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090034896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2009.

Alter Holdings S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 70.266.

—
Les comptes annuels au 31.12.2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2009.

Pour ALTER HOLDINGS S.A.

société anonyme holding

Experta Luxembourg

société anonyme

Liette HECK / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2009031051/1017/17.

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 2009, réf. LSO-DB07497. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090034570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2009.

Soleil Tours S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 52.939.

—
Les comptes annuels au 31.12.2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2009.

Pour SOLEIL TOURS S.A.

société anonyme

Experta Luxembourg

société anonyme

Liette HECK / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2009031052/1017/17.

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 2009, réf. LSO-DB07499. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090034571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2009.

Alter Holdings S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépinés.
R.C.S. Luxembourg B 70.266.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2009.

Pour ALTER HOLDINGS S.A.

société anonyme holding

Experta Luxembourg

société anonyme

Liette HECK / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2009031047/1017/17.

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 2009, réf. LSO-DB07494. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090034566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2009.

Alter Holdings S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépinés.
R.C.S. Luxembourg B 70.266.

Les comptes annuels au 31.12.2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2009.

Pour ALTER HOLDINGS S.A.

société anonyme holding

Experta Luxembourg

société anonyme

Liette HECK / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2009031050/1017/17.

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 2009, réf. LSO-DB07495. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090034568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2009.

Quadra Mainz Volkspark S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 120.171.

Extrait des résolutions de l'associé du 2 février 2009

L'associé de la Société a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de Neil Hasson en tant que gérant de la Société, avec effet immédiat
- De nommer la personne suivante Geschäftsführer avec effet immédiat:

Christopher de Mestre, né le 24 septembre 1971 à Sydney, Australie, demeurant professionnellement au 5-7 Carlton Gardens, Stirling Square, Londres SW1Y 5AD, Grande-Bretagne.

Luxembourg, le 19 février 2009.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signature

Geschäftsführer

Référence de publication: 2009030622/9168/20.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2009, réf. LSO-DB08214. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090034897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2009.

Oryx Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 58.848.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2009.

Pour ORYX HOLDING S.A.

société anonyme holding

Experta Luxembourg

société anonyme

Liette HECK / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2009031113/1017/17.

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 2009, réf. LSO-DB07484. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090034555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2009.

Teca Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 33.818.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2009.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009031115/3560/17.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2009, réf. LSO-DB08127. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090034503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2009.

Next Generation Aircraft Finance 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 131.695.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des Associés qui a eu lieu le 19/02/2009

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée que:

- l'assemblée a décidé de transférer le siège social de la société du 8-10 rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, avec effet immédiat.

Luxembourg.

Pour Next Generation Aircraft Finance 2 S.à r.l.

S G G S.A.

412F, route d'Esch, L-2086 LUXEMBOURG

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2009030357/795/20.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2009, réf. LSO-DB08183. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090033286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

Next Generation Aircraft Finance 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 131.951.

—
Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des Associés qui a eu lieu le 20/02/2009

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée que:

- l'assemblée a décidé de transférer le siège social de la société du 8-10 rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, avec effet immédiat.

Luxembourg.

Pour Next Generation Aircraft Finance 3 S.à r.l.

S G G S.A.

412F, route d'Esch, L-2086 LUXEMBOURG

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2009030358/795/20.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2009, réf. LSO-DB08185. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090033290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

Pétrel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 95.009.

—
Extrait de la décision prise par le gérant unique en date du 17 février 2009

Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

Luxembourg, le 19 février 2009.

*Pour extrait sincère et conforme**Pour PÉTREL S.à r.l.*

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009030337/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 2009, réf. LSO-DB07622. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090033616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

Finsystem S.A., Société Anonyme.Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R.C.S. Luxembourg B 36.080.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Par jugement du 19 février 2009, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, 6^{ème} section, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société FINSYSTEM SA, numéro RCS B. 36 080, dont le siège social situé à L-1631 Luxembourg, 35 rue Glesener, a été dénoncé le 5 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Me Caroline MIGEOT

Le liquidateur

Référence de publication: 2009030321/1092/17.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2009, réf. LSO-DB08674. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090033891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

Bora Securitisation Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 110.396.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 11 février 2009

Transfert avec effet immédiat du siège social de Bora Securitisation Luxembourg S.à r.l. du 8-10, rue Mathias Hardt, L1717-Luxembourg au 412F, route d'Esch L-1030 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 12 février 2009.

Certifié sincère et conforme

Laetitia Antoine / Myriam Scussel

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2009030344/795/17.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2009, réf. LSO-DB08297. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090033249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

Mangiacane Investments S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue de Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 108.897.

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire

L'Assemblée a décidé de accepter la cession des parts sociaux de:

EURO INVESTMENT AND FINANCE S.A., numéro de Registre B 88222 ayant son siège social 4 rue Henri M. Schnadt L-2530 Luxembourg

détenteur de 125 parts sociales cède les 125 parts sociales à LAS ARTS INTERNATIONAL S.A., enregistré au Panama Register Corporation PRC numéro 1010647-1-538211, avec siège social à Ricardo Arias street 1 FLOOR Panama City au Panama qui accepte.

Fait à Luxembourg, le 31 décembre 2008.

Monsieur Claessens Alexandre.

Référence de publication: 2009030400/3288/17.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2009, réf. LSO-DC00010. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090033324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

Proim S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 112.691.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 19 décembre 2008

Résolutions:

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de ne pas réélire ALTER AUDIT Sàrl, 69, rue de la Semois, L - 2533 Luxembourg décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clos au 30 juin 2008, la société I.C. Dom-Com S.à r.l. ayant son siège social à L-2533 Luxembourg, 69, rue de la Semois.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

PROIM S.A.

Signatures

Un administrateur / Un administrateur

Référence de publication: 2009030421/24/20.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2009, réf. LSO-DB08344. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090033777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

Intercoastal Logistic Center S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 83.354.

Par la présente, je vous informe que je démissionne, avec effet au 9 février 2009, de ma fonction d'administrateur de la société INTERCOASTAL LOGISTIC CENTER S.A., établie et ayant son siège social à L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias, constituée en date du 2 août 2001, par le notaire Me Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B.83.354.

Pour faire valoir ce que de droit.

FINANCIERE DES DAHLIAS S.A.H.

2, Rue des Dahlias

L-1411 Luxembourg

Référence de publication: 2009030422/1268/17.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2009, réf. LSO-DB07778. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090033703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

Mobilact Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 27.171.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2006

L'assemblée prend acte de la démission de son membre du conseil d'administration Monsieur Alexander Lins, né le 12 juillet 1967 à Bludenz, en Autriche, demeurant à Matschils 5, FL-9495 Triesen et nomme comme nouvel administrateur, pour une durée de six ans, Monsieur Roland De Cillia, né le 16 mars 1968 à Luxembourg et demeurant professionnellement à 45, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg.

Luxembourg, le 30 juin 2006.

Pour la société

Romain Wagner

Administrateur

Référence de publication: 2009030415/510/18.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2009, réf. LSO-DB03796. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090033858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

Socoal Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 61.883.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 20 février 2009

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clôturé au 30 juin 2009 comme suit:

Commissaire aux comptes:

Fiduciaire MEVEA S.à.r.l. 4, rue de l'Eau L-1449 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SOCOAL HOLDING S.A.

Société Anonyme Holding

Signatures

Référence de publication: 2009030416/24/19.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2009, réf. LSO-DB08366. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090033736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

Albarossa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5-11, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 105.798.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 16 février 2009

L'assemblée générale a pris acte de la démission de Maître Olivier RODESCH de son poste d'administrateur avec effet immédiat.

Est nommée administrateur

Maître Isabelle JURAIN, avocat, née le 30 janvier 1983 à Vénissieux (France), demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 5-11, avenue Gaston Diderich.

Le mandat prendra fin avec celui des administrateurs actuellement en fonctions.

Luxembourg, le 16 février 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009030534/278/19.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2009, réf. LSO-DB08432. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090033904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

Luxembourg Trust Services Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.
R.C.S. Luxembourg B 131.221.

—
EXTRAIT

Il résulte du contrat de cession d'actions en date du 11 juin 2008 que:

La société IMMO CONCEPT SARL, établie et ayant son siège social à L-2551 Luxembourg, 41, Avenue du X Septembre, représentée à l'acte de cession par son gérant régulièrement en fonction Monsieur Pierre DALL'ASPARAGO, a cédé deux (2) parts sociales qu'elle détenait en pleine et entière propriété en qualité d'associé fondateur dans la société LUXEMBOURG TRUST SERVICES SARL, au profit de Monsieur Markus MÖLLER, gérant régulièrement en fonction de la société Luxembourg TRUST SERVICES SARL, demeurant à L-3585 Dudelange, 31, An der Soibelkaul.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2009030412/1268/18.

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2009, réf. LSO-DB03405. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090033691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

Oryx Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 58.848.

—
Les comptes annuels au 31.12.2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2009.

Pour ORYX HOLDING S.A.

société anonyme holding

Experta Luxembourg

société anonyme

Liette HECK / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2009031036/1017/17.

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 2009, réf. LSO-DB07492. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090034565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2009.

Soleil Tours S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépinés.
R.C.S. Luxembourg B 52.939.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2009.

Pour SOLEIL TOURS S.A.

société anonyme

Experta Luxembourg

société anonyme

Liette HECK / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2009031053/1017/17.

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 2009, réf. LSO-DB07500. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090034574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2009.

Kaliak S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 12, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 68.182.

Décision prise par le Conseil d'Administration réuni à Luxembourg en date du 26 février 2009

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 26 février 2009 que, suite au décès de son administrateur délégué, Monsieur Jean ROSIER, les administrateurs restants ont décidé de pourvoir à son remplacement.

Le conseil a appelé aux fonctions d'administrateur pour achever le mandat de Monsieur Jean ROSIER, Monsieur Romain ADAM, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg, 5, boulevard Royal, qui a accepté.

Cette nomination sera soumise à la ratification de la prochaine assemblée générale.

Luxembourg, le 26 février 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009030444/575/18.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2009, réf. LSO-DB08889. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090033804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

Didogra s.a., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 117.677.

Par décision du Conseil d'Administration tenu le 10 février 2009 au siège social de la société, il a été décidé:

- D'accepter la démission de Monsieur Vincent THILL né le 4 mars 1971 à Arlon en Belgique, employé privé, résidant professionnellement au 19/21, Boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, de sa fonction d'administrateur, avec effet immédiat;

- De coopter comme nouvel administrateur, avec effet immédiat, Monsieur Antonio MATTIELLO, employé privé, né le 15 octobre 1946 à Monte di Procida en Italie, résidant professionnellement au 8, Boulevard des Philosophes, CH-1205 Genève (Suisse), son mandat ayant comme échéance celui de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DIDOGRA S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009030445/24/19.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2009, réf. LSO-DB08334. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090033807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

Eagle 2000 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R.C.S. Luxembourg B 62.273.

Par décision du Conseil d'Administration tenu le 1^{er} février 2008 au siège social de la société, il a été décidé:

- D'accepter la démission de Monsieur Davide MURARI né le 14 juin 1967 à Verone en Italie, employé privé, résidant professionnellement à Luxembourg, de sa fonction d'administrateur et président, avec effet au 1^{er} février 2008.;
- De coopter comme nouvel administrateur, avec effet immédiat, Monsieur Stefano DE MEO, employé privé, né le 1^{er} janvier 1976 à Somma Lombardo en Italie, résidant professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri, son mandat expirant lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clôturé au 31.12.2010
- D'appeler à la fonction de Président du Conseil d'Administration Monsieur Stefano DE MEO précité.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EAGLE 2000 S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009030443/24/19.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2009, réf. LSO-DB08339. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090033795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

Arrow Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 5.594.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2009.

Pour ARROW HOLDING S.A.

société anonyme holding

Experta Luxembourg

société anonyme

Liette HECK / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2009031055/1017/17.

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 2009, réf. LSO-DB07505. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090034578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2009.

Gruppo Fabbri International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 45.723.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale Annuelle tenue le 29 décembre 2008

Le mandat du réviseur d'entreprises venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2008.

Réviseur d'Entreprises:

HRT Révision S.A., 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GRUPPO FABBRI INTERNATIONAL S.A.

Signatures

Un administrateur / Un administrateur

Référence de publication: 2009030448/24/18.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2009, réf. LSO-DB08324. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090033845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

Team, Société Anonyme.

Siège social: L-1147 Luxembourg, 42, rue de l'Avenir.
R.C.S. Luxembourg B 6.329.

—
Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 14 novembre 2008

"Le Conseil prend acte de la démission de Kenneth Sharp en tant qu'administrateur de la société en date du 30 janvier 2009. Le Conseil décide de le remplacer par Frédéric Deslypere, demeurant à 1060 Bruxelles, Rue de la Source 63, qui achèvera le terme du mandat de Kenneth Sharp, à savoir l'assemblée générale de mai 2009. Cette décision sera ratifiée par la prochaine assemblée générale ordinaire."

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2009.
O. SUWIER / J.M. MARTINEZ S.
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009030452/534/18.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2009, réf. LSO-DB07878. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090033890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

Cerinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 23.592.

—
Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2009.
Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L-1013 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2009031061/3560/17.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2009, réf. LSO-DB07795. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090034523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2009.

Société Anonyme Global Mondial Consulting, Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5-11, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 115.631.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue extraordinairement le 16 février 2009

L'assemblée générale a pris acte de la démission de Maître Olivier RODESCH de son poste d'administrateur avec effet immédiat.

Est nommée aux fonctions d'administrateur:

Maître Isabelle JURAIN, Avocat, née le 30 janvier 1983 à Vénissieux (France), demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 5-11, avenue Gaston Diderich.

Le mandat prendra fin avec celui des autres administrateurs en fonctions.

Luxembourg, le 16 février 2009.
Pour extrait conforme
Signature

Référence de publication: 2009030531/278/19.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2009, réf. LSO-DB08429. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090033896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

Consult Informativ S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5-11, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 28.976.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société du 16 février 2009

L'assemblée générale a pris acte de la démission de Maître Olivier RODESCH de son poste d'administrateur avec effet immédiat.

Est nommée administrateur:

Maître Isabelle JURAIN, Avocat, née le 30 janvier 1983 à Vénissieux (France), demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 5-11, avenue Gaston Diderich.

Le mandat prendra fin avec celui des autres administrateurs actuellement en fonctions.

Luxembourg, le 16 février 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009030523/278/19.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2009, réf. LSO-DB08417. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090033877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

Legal Audit S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 52.406.

—
Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg; le 2 mars 2009.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009031123/3560/17.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2009, réf. LSO-DB08122. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090034522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2009.

Whitehall European RE 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.552.050,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 128.511.

—
Il résulte d'une cession de parts sociales du 14 juin 2007, que Whitehall Street International Real Estate Limited Partnership 2005 ayant son siège social à New Castle County, 1209 Orange Street Wilmington, Delaware 19801, USA, a transféré 1 part sociales de classe A détenues dans Whitehall European RE 4 S.à r.l., à W2007 Finance Sub LLC, ayant son siège social à 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Whitehall European RE 4 S.à r.l.

Christophe Cahuzac

Gérant

Référence de publication: 2009030393/3521/18.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2009, réf. LSO-DB08365. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090033301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

Whitehall European RE 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.552.050,00.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 128.509.

Il résulte d'une cession de parts sociales du 14 juin 2007, que Whitehall Street International Real Estate Limited Partnership 2005 ayant son siège social à New Castle County, 1209 Orange Street Wilmington, Delaware 19801, USA, a transféré 1 par sociale de classe A détenues dans Whitehall European RE 5 S.à r.l., W2007 Finance Sub LLC, ayant son siège social à 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Whitehall European RE 5 S.à r.l.

Christophe Cahuzac

Gérant

Référence de publication: 2009030401/3521/18.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2009, réf. LSO-DB08368. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090033329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

Arrow Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépinés.

R.C.S. Luxembourg B 5.594.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2009.

Pour ARROW HOLDING S.A.

société anonyme holding

Experta Luxembourg

société anonyme

Liette HECK / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2009031054/1017/17.

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 2009, réf. LSO-DB07503. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090034577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2009.

Groupe Medi Contract S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5-11, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 102.223.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires réunie extraordinairement le 16 février 2009

L'assemblée générale a pris acte de la démission de Maître Olivier RODESCH de sa fonction d'administrateur avec effet immédiat.

Est nommée aux fonctions d'administrateur:

Me Isabelle JURAIN, Avocat, née le 30 janvier 1983 à Vénissieux (France), demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 5-11, avenue Gaston Diderich.

Le mandat prendra fin avec celui des autres administrateurs actuellement en fonctions.

Luxembourg, le 16 février 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009030535/278/19.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2009, réf. LSO-DB08414. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090033905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

Le Midi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5-11, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 26.767.

—
Extrait de l'assemblée générale des actionnaires tenue extraordinairement le 16 février 2009

L'assemblée générale a pris acte de la démission de Maître Olivier RODESCH de son poste d'administrateur avec effet immédiat.

Est nommé administrateur:

Maître Isabelle JURAIN, Avocat, née le 30 janvier 1983 à Vénissieux (France), demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 5-11 avenue Gaston Diderich.

Le mandat prendra fin avec celui des autres administrateurs actuellement en fonction.

Luxembourg, le 16 février 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009030538/278/19.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2009, réf. LSO-DB08430. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090033912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

Adonia Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8131 Bridel, 43, rue des Genêts.
R.C.S. Luxembourg B 88.031.

—
Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2009.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009031062/3560/17.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2009, réf. LSO-DB07793. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090034525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2009.

Fix Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 128.350.

—
EXTRAIT

Il résulte du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, réunie extraordinairement, des actionnaires de FIX FINANCE SA qui s'est tenue à Luxembourg le 2 Février 2009:

- d'une part, la constatation de la démission du commissaire aux comptes, la société FIDU-CONCEPT SARL, ayant son siège social à L-2132 Luxembourg, 36, Avenue Marie-Thérèse;

- et enfin la constatation de la nomination du nouveau commissaire au comptes, Monsieur Richard GAUTRHOT, né le 14 novembre 1960, et demeurant à L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2009030413/1268/18.

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2009, réf. LSO-DB03431. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090033693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

Assurances Peters Hosingen S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-9807 Hosingen, 32, Kraeizgaass.

R.C.S. Luxembourg B 144.934.

—
STATUTS

L'an deux mille neuf, le douze février.

Par-devant le soussigné Fernand UNSEN, notaire de résidence à Diekirch,

A comparu:

Monsieur Jean-Paul PETERS, agent d'assurances, né à Hosingen le 10 janvier 1948, matricule n° 1948 01 10 172, demeurant à L-9807 Hosingen, 32, Kraeizgaass.

Lequel a requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il déclare constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'une agence d'assurance par l'intermédiaire d'une ou de plusieurs personnes physiques dûment agréées.

La société pourra effectuer toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles et financières, pouvant se rattacher directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à la favoriser et à le développer.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de "ASSURANCES PETERS HOSINGEN S.à r.l.".

Art. 5. Le siège social est établi à Hosingen. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12 500) euros représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur de cent vingt-cinq (125) euros chacune.

Ces parts ont été souscrites et libérées par Monsieur Jean-Paul PETERS, prénommé.

Les parts sociales ont été libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents (12 500) euros se trouve dès à présent à la disposition de la société.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social et des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des autres associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort

à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires survivants. En toute hypothèse les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans six mois à partir du jour de la dénonciation, à peine de forclusion.

Art. 10. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 12. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 13. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés. Les pouvoirs du ou des gérants sont déterminés par l'assemblée générale des associés.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre. Exceptionnellement le premier exercice commence ce jour pour finir le trente et un décembre deux mille neuf.

Art. 17. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 18. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 19. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légal jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 20. Lors de la dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Assemblée Générale extraordinaire

Et à l'instant l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social s'est constitué en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

L'assemblée nomme gérant Monsieur Jean-Paul PETERS, prénommé.

La société est valablement engagée par la signature du gérant. Le siège social est établi à L-9807 Hosingen, Kraeizgaass, 32.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de sa constitution, s'élève à environ mille (1.000) euros.

Dont acte, fait et passé à Diekirch en l'étude, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée le comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Peters, F. Unsen.

Enregistré à Diekirch, le 13 février 2009. Relation: DIE/2009/1645. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la société, sur papier libre, pour servir dans un but administratif.

Diekirch, le 26 février 2009.

Fernand UNSEN.

Référence de publication: 2009031388/234/85.

(090035042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

Nador Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 144.975.

STATUTS

L'an deux mille neuf le seize février.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg).

A comparu:

Palace Invest S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 121, Avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 140 274,

ici représentée par Annick Braquet, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts (les "Statuts") d'une société anonyme:

Titre I^{er} . - Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il est formé par le présent acte une société anonyme sous la dénomination de "NADOR INVEST S.A." (la "Société").

Art. 2. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg).

Il pourra être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune par simple décision du conseil d'administration ou dans une autre commune par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires, tel que requis par les dispositions applicables de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi sur les Sociétés Commerciales").

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à l'acquisition et la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations y incluant l'apport d'affaires.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, brevets et licences de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, brevets et licences, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires, brevets et licences, accorder aux Sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société pourra s'engager dans toutes transactions concernant des biens immobiliers et mobiliers. La Société pourra acquérir, transférer, louer et gérer tous biens immeubles de toutes sortes et situés dans tous pays. La Société pourra également engager et exécuter toutes opérations appartenant directement ou indirectement à la gestion et à la propriété de tels biens immobiliers. La société pourra également exercer une activité de licence de marque de fabrique ou de savoir faire vis-à-vis des tiers ainsi qu'une activité de financement de ses filiales.

La Société pourra également accomplir toutes opérations, activités commerciales ou industrielles, qui favoriseront directement ou indirectement la réalisation de son objet.

Titre II. - Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-) divisé en TRENTE-ET-UN MILLE (31.000) actions d'une valeur nominale de UN EURO (EUR 1,-) chacune.

Les actions peuvent être représentées, au choix du propriétaire, par des certificats unitaires ou des certificats représentant deux ou plusieurs actions.

Les actions sont soit nominatives, soit au porteur, au choix des actionnaires.

La Société pourra racheter ses actions lorsque le conseil d'administration considérera le rachat dans l'intérêt de la Société conformément aux conditions qu'il aura fixées et dans les limites imposées par la Loi sur les Sociétés Commerciales.

Le capital social peut être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Titre III. - Administration

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'administration composé de trois membres au moins (chacun un "Administrateur"), actionnaire ou non, étant de catégorie A ou B.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, la Société doit être administrée par un conseil d'administration consistant soit en un Administrateur (L' "Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire ou par au moins trois Administrateurs.

Les Administrateurs sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six (6) ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six (6) ans.

En cas de vacance du poste d'un Administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les Administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement par un nouvel Administrateur de même catégorie, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 7. Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation d'un Administrateur.

Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation. Le Conseil d'Administration ne pourra valablement délibérer que si au moins la majorité des Administrateurs sont présents ou représentés. Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite.

Toute décision du Conseil d'Administration doit être adoptée à la majorité des membres présents ou représentés.

L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée pour autant que chaque participant soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est à dire notamment d'entendre et d'être entendu par tous les autres Administrateurs participant et utilisant ce type de technologie. Ils seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs personnellement (résolution circulaire). Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax ou e-mail. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoqué. La date de ces résolutions doit être la date de la dernière signature.

Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tel que fax, e-mail ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par deux (2) Administrateurs.

Art. 8. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents Statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration peut payer des acomptes sur dividendes en respectant les dispositions légales.

Art. 9. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique par la signature unique de son Administrateur Unique ou en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe d'un Administrateur de Catégorie A et d'un Administrateur de Catégorie B, à moins que des décisions spéciales concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs n'aient été prises par le Conseil d'Administration conformément à l'article 10 des présents Statuts.

Art. 10. Le Conseil d'Administration peut déléguer à l'unanimité des voix la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs Administrateurs, qui seront appelés administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la gestion de toutes les activités de la Société ou d'une branche spéciale de celles-ci à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, qui ne doivent pas nécessairement être membres du conseil d'administration ou actionnaires de la Société.

Art. 11. Tous les litiges dans lesquels la Société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur, seront traités au nom de la Société par le Conseil d'Administration, représenté par l'administrateur délégué à cet effet.

Titre IV. - Surveillance

Art. 12. La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat qui ne peut excéder six (6) années.

Titre V. - Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, à l'endroit spécifié dans la convocation, le premier lundi de mai à onze heures, et pour la première fois en 2010.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année, à l'exception de la première année sociale qui commence le jour de la constitution de la Société et finit le 31 décembre 2009.

Art. 15. L'excédant favorable du bilan, après déduction de toutes les charges de la Société et des amortissements, constitue le bénéfice net de la Société. Il est prélevé cinq pour cent (5%) du bénéfice net pour la constitution de la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ladite réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais reprend son cours si, pour une cause quelconque, ladite réserve descend en dessous des dix pour cent (10%) du capital social.

Le reste du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Si la Société est dissoute, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine leurs pouvoirs et fixe leurs émoluments.

Titre VIII. - Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent à la Loi sur les Sociétés Commerciales.

Souscription

Les Statuts de la Société ayant ainsi été établis, le comparant déclare souscrire l'intégralité du capital comme suit:

Palace Invest S.à r.l.	31.000 actions
TOTAL	31.000 actions

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèce, de sorte que la somme de TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare que les conditions prévues par l'article 26 de la Loi sur les Sociétés Commerciales, sont remplies.

Frais

Le montant global des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à EUR 1.800.- (mille huit cents euros).

Assemblée générale des actionnaires

La comparante susnommée, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoquées, se sont ensuite constituées en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des Administrateurs est fixé à quatre (4) et celui des commissaires à un (1).
2. Ont été appelés aux fonctions d'Administrateurs:

Administrateurs de Catégorie A:

- Mr. Daniel ADAM, né le 23 avril 1971 à Messancy (Belgique), demeurant professionnellement au 121, Avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg;

- Mr. Christophe DAVEZAC, né le 14 février 1964 à Cahors (France), demeurant professionnellement au 121, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Administrateurs de Catégorie B:

- Mr. Jean-Marie BETTINGER, né le 14 mars 1973 à Saint-Avold (France), demeurant professionnellement au 3, Rue Goethe, L-1637 Luxembourg;

- REYL PRIVATE OFFICE S.à.r.l., avec siège social au 62, Rue du Rhône, CH-1204 Genève (Suisse) valablement représentée par deux de ses trois gérants: Dominique REYL, Pierre CONDAMIN-GERBIER et François REYL.

La Société est valablement engagée par la signature conjointe d'un Administrateur de Catégorie A et d'un Administrateur de Catégorie B.

3. A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

Read S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 31A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

4. Le mandat des Administrateurs et du commissaire aux comptes expirera après l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2014.

5. Le siège social de la Société est fixé au 121, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite à la comparante, elle à signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 février 2009. Relation: LAC/2009/6475. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 3 mars 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009031886/242/185.

(090036041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2009.

Hade International S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-9980 Wilwerdange, Maison 63.

R.C.S. Luxembourg B 93.268.

Im Jahre zweitausendneun, den fünften Februar.

Vor dem unterzeichneten Notar Urbain THOLL, mit dem Amtswohnsitz zu Mersch.

Sind die Aktieninhaber, beziehungsweise deren Vertreter, der luxemburgischen Aktiengesellschaft "HADE INTERNATIONAL S.A.", RCSL Nummer B 93.268, mit Sitz zu L-9227 Diekirch, Esplanade, 52, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Genannte Gesellschaft wurde gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen durch den Notar Marc Cravatte mit damaligem Amtswohnsitz in Ettelbrück am 17. März 1995, veröffentlicht im Memorial C Nummer 334 Seite 16015 von 1995 und deren Satzung zuletzt abgeändert gemäss Urkunde unter Privatschrift am 22. Dezember 2006, veröffentlicht am 22. März 2007 im Memorial C Nummer 428 Seite 20542.

Die Versammlung tagt unter dem Vorsitz von Frau Katrin HANSEN, Buchführungsexpertin, wohnhaft in B-4780 St. Vith.

Die Frau Vorsitzende bestellt zum Schriftführer Herrn Nico SIMON, Privatbeamter, wohnhaft in L-9991 Weiswampach.

Die Versammlung bestimmt zum Stimmzähler Frau Monique NEU, Privatbeamtin, wohnhaft in L-7415 Brouch. Die Frau Vorsitzende erklärt die Sitzung eröffnet und gibt folgende Erklärungen ab, welche von dem amtierenden Notar zu Protokoll genommen werden:

A) Dass aus einer Anwesenheitsliste, unterzeichnet von den Vertretern der Gesellschaft und Aktieninhabern, hervorgeht, dass sämtliche Aktieninhaber in gegenwärtiger Versammlung zugegen oder rechtlich vertreten sind; diese Liste, von den Mitgliedern des Büros und dem amtierenden Notar ne varietur unterzeichnet, bleibt der gegenwärtigen Urkunde angeheftet um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

B) Dass die Generalversammlung, in Anbetracht der Anwesenheit sämtlicher Aktieninhaber, rechtmässig zusammengesetzt ist und gültig über alle Punkte der Tagesordnung beschliessen kann.

C) Dass die Tagesordnung folgende Punkte vorsieht:

Tagesordnung

1.- Die Sitzverlegung von 52, Esplanade in L-9227 Diekirch nach L-9980 Wilwerdingen, Maison 63.

2.- Die Verlängerung der Mandate zweier Verwaltungsratsmitglieder bis zur Generalversammlung im Jahre 2012.

3.- Entlassung des Kommissares Herrn Guy MULLER mit Erteilung der vollen Entlastung für die Ausübung seines Mandates.

4.- Ernennung des neuen Kommissares Frau Katrin HANSEN bis zur Generalversammlung im Jahre 2012.

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt den Gesellschaftssitz von L-9227 Diekirch nach L-9980 Wilwerdingen zu verlegen und in diesem Sinne Absatz zwei von Artikel eins abzuändern, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

„Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Wilwerdingen.“

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt die Verlängerung der Mandate folgender Mitglieder des Verwaltungsrates:

Frau Ingrid LUXEN, ohne besonderen Stand, wohnhaft in B-4770 Amel, 134, rue Deidenberg

Frau Elke LORENZEN, Privatbeamtin, wohnhaft in B-4790 Burg-Reuland, Maison 56

bis zur Generalversammlung im Jahre 2012.

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung entlässt den Kommissar Herrn Guy MULLER und erteilt ihm volle Entlastung für die Ausübung seines Mandates.

Vierter und letzter Beschluss

Die Generalversammlung ernennt zum Kommissar für die Dauer bis zur Generalversammlung im Jahre 2012, Frau Katrin HANSEN, Buchführungsexperte, wohnhaft in B-4780 St. Vith, Rodterstrasse, 38.

Kosten und Gebühren

Alle Kosten und Gebühren, dieser Urkunde sind zu Lasten der Gesellschaft und werden abgeschätzt auf NEUN HUNDERT FÜNFZIG EURO (950,- €).

Worüber Urkunde, aufgenommen in Mersch, in der Amtsstube des amtierenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehendem an die Komparenten, dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: HANSEN - SIMON - NEU - THOLL.

Enregistré à Mersch, le 11 février 2009. Relation: MER/2009/210. Reçu soixante-quinze euros 75,- €.

Le Receveur (signé): A. MULLER.

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, zwecks Veröffentlichung im Memorial C erteilt.

Mersch, den 23. Februar 2009.

Urbain THOLL.

Référence de publication: 2009031532/232/63.

(090035319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

ACLF Co-Invest / Lyondell Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 144.973.

—
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the eleventh day of February.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

ACLF Co-Investment Fund, L.P., an Alberta limited partnership having its registered office at c/o Gowling LaFleur Henderson LLP, 1400 Scotia Centre, 700-2nd Street S.W., Calgary, Alberta T2P 4V5 and registered with the Alberta register of commerce under number LP13563580, represented by its general partner, Apollo Credit Liquidity Advisors, L.P., a Delaware limited partnership, having its registered office at c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, United States of America and registered with the Delaware register of companies under number 4425169, represented by its general partner, Apollo Credit Liquidity Capital Management, LLC, a Delaware limited liability company having its registered address at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, County of New Castle, Delaware 19808, United States of America and registered with the Delaware register of companies under number 4425167,

here represented by Caroline Muller, Avocat, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as described above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "ACLF Co-Invest / Lyondell SARL" (the Company). The Company is a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers of the Company (the Board). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles in article 11.2(vii) hereof.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one (1) or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital of the Company is set at twenty thousand United States Dollars (USD 20,000), represented by twenty thousand (20,000) shares in registered form, having a par value of one United States Dollar (USD 1) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased one (1) or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles in article 11.2(vii) hereof.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares shall be indivisible and the Company shall recognise only one (1) owner per share.

6.2. Shares shall be freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares shall be freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one (1) shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties shall be subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the share capital.

The transfer of shares to third parties by reason of a shareholder's death must be approved by the shareholders representing three-quarters (3/4) of the rights owned by the survivors.

A share transfer shall only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders shall be kept at the registered office of the Company and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company shall be managed by one (1) or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which shall set the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they shall constitute the Board composed of class A managers and class B managers.

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles shall fall within the competence of the Board, who shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object set forth in article 3 hereof.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one (1) or more agents by a resolution of the Board.

8.2. Procedure

(i) The Board shall meet upon the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice which, in principle, shall be in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which shall be set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice shall be required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices shall not be required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a written power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board may validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and at least one (1) class A manager and at least one (1) class B manager are present or represented. Resolutions of the Board shall be validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented provided that any resolution shall not validly be passed unless it is approved by at least one (1) class A manager and at least one (1) class B manager. The resolutions of the Board shall be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by such means shall be deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), shall be valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and shall bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of one (1) class A manager and one (1) class B manager save for administrative matters, where the Company shall be bound towards third parties by the single signature of any manager but only for transactions up to an amount of seven thousand five hundred Euro (EUR 7,500) on a per transaction basis.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated by a resolution of the Board.

Art. 9. Sole manager. The provisions of this article 9 shall only be applicable if, and only for so long as the Company is managed by a sole manager.

9.1. Any reference in the Articles to the Board or the managers shall be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company shall be bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Liability of the managers. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions) in case the number of shareholders of the Company is less or equal to twenty-five (25).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall sign the resolution(s). Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders shall be valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and shall bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders shall be convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half (1/2) of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) calendar days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which shall be set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings shall be held at such place and time specified in the notices of the meetings.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions shall be passed by shareholders owning more than one-half (1/2) of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles may be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters (3/4) of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder. The provisions of this article 12 shall only be applicable if, and only for so long as the Company has a sole shareholder.

12.1 The sole shareholder shall exercise all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board shall prepare the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office of the Company.

13.4. The balance sheet and profit and loss account shall be approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

13.5. In case the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the annual General Meeting shall be held on the first (1) of April each year at 3.00 pm at the registered office of the Company, and if such day is not a day on which banks are opened for general business in the city of Luxembourg (a Business Day), on the next following Business Day at the same time and place.

Art. 14. Commissaire aux comptes - Réviseurs d'entreprises.

14.1. In case the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the supervision of the Company shall be entrusted to one (1) or more statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), who may or may not be shareholders.

14.2. The operations of the Company shall be supervised by one (1) or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

14.3. The shareholders shall appoint the commissaires aux comptes, if any and réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The commissaires aux comptes and the réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) such interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted by one half (1/2) of the shareholders holding three-quarters (3/4) of the share capital. The shareholders shall appoint one (1) or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by a resolution of the shareholders, the liquidators shall have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications shall be made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions shall be evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions or the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one (1) original or on several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles shall be determined in accordance with the Law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2009.

Subscription and Payment

ACLF Co-Investment Fund, L.P., represented as stated above, subscribes to twenty thousand (20,000) shares in registered form, with a par value of one United States Dollar (USD 1) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of twenty thousand United States Dollars (USD 20,000).

The amount of twenty thousand United States Dollars (USD 20,000) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,800.- (one thousand eight hundred euro).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as class A managers of the Company for an indefinite period:

- Mrs Wendy Friedman Dulman, attorney, born in Cleveland, Ohio (United States of America) on November 16, 1968, having her professional address at 9 West 57th Street, New York, New York 10019, United States of America; and

- Mr Joseph D. Glatt, attorney, born in June 21, 1973 in Livingston, New Jersey, United States of America, having his professional address at 9 West 57th Street, New York, New York 10019, United States of America.

2. The following persons are appointed as class B managers of the Company for an indefinite period:

- Mr. Alexis Kamarowsky, companies director, born in Strang (Germany) on April 10, 1947, having his professional address at 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

- Mr. Federigo Cannizzaro di Belmontino, companies director, born in La Spezia (Italy) on September 12, 1964, having his professional address at 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

- Mr. Jean-Marc Debaty, companies director, born in Rocourt (Belgium) on 11 March 1966, having his professional address at 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

3. The registered office of the Company is set at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le onzième jour du mois de février.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

ACLF Co-Investment Fund, L.P., une Alberta limited partnership ayant son siège social au c/o Gowling LaFleur Henderson LLP, 1400 Scotia Centre, 700-2nd Street S.W., Calgary, Alberta T2P 4V5 and et immatriculée au registre du commerce d'Alberta au numéro LP13563580, représentée par son general partner, Apollo Credit Liquidity Advisors, L.P., une Delaware limited partnership, ayant son siège social au c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, Etats-Unis d'Amérique et immatriculée au registre des sociétés de l'Etat du Delaware au numéro 4425169, représentée par son general partner, Apollo Credit Liquidity Capital Management, LLC, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au c/o 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, County of New Castle, Delaware 19808, Etats-Unis d'Amérique et immatriculée au registre des sociétés de l'Etat du Delaware au numéro 4425167,

Ici représentée par Caroline Muller, Avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet- Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "ACLF Co-Invest / Lyondell SARL" (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par une résolution du conseil de gérance de la Société (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts à l'article 11.2(vii) des présentes.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par une résolution du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un (1) ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à vingt mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 20.000), représenté par vingt mille (20.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une (1) ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts à l'article 11.2(vii) des présentes.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un (1) associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un (1) associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

La cession de parts sociales à un tiers par suite du décès d'un associé doit être approuvée par les associés représentant les trois-quarts (3/4) des droits détenus par les survivants.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social de la Société et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un (1) ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une résolution des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le Conseil composé de gérants de classe A et de gérants de classe B.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social décrit à l'article 3 des présentes.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par une résolution du Conseil à un (1) ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'au moins deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration écrite à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés et au moins un (1) gérant de classe A et au moins un (1) gérant de classe B sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés sous réserve qu'une résolution ne sera pas valablement adoptée à moins qu'elle soit approuvée par au moins un (1) gérant de classe A et au moins un (1) gérant de classe B. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un (1) gérant de classe A et d'un (1) gérant de classe B sous réserves des affaires administratives où la Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle d'un (1) gérant mais seulement dans le cadre de transactions jusqu'à un montant de sept mille cinq cents euros (EUR 7.500.-) par transaction.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par une résolution du Conseil.

Art. 9. Gérant unique. Les dispositions de l'article 9 ne seront applicables que si, et que pour autant que, la Société est gérée par un gérant unique.

9.1. Toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute personne à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (Les Résolutions Circulaires des Associés) dans le cas où le nombre d'associés est moindre ou égal que vingt-cinq (25).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, un projet explicite de la ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé signera la ou les résolutions. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations des assemblées.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique. Les dispositions de l'article 12 ne seront applicables que si, et que pour autant que, la Société a un associé unique.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

13.5. Lorsque le nombre d'associés de la Société excède vingt-cinq (25) associés, l'Assemblée Générale annuelle doit se tenir chaque année le premier (1) avril à 15 heures au siège social de la Société, et si ce jour n'est pas un jour ouvrable pour les banques à Luxembourg (un Jour Ouvrable), le Jour Ouvrable suivant à la même heure et au même lieu.

Art. 14. Commissaire aux comptes - Réviseurs d'entreprises.

14.1. Lorsque le nombre d'associés de la Société excède vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société sont contrôlées par un (1) ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, qui peuvent être associés ou non.

14.2. Les opérations de la Société seront supervisées par un (1) ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

14.3. Les associés devront nommer le(s) commissaire(s) aux comptes/ réviseurs d'entreprises et déterminer leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne pourra dépasser six (6) ans. Le(s) commissaire(s) aux comptes/ réviseurs d'entreprises pourront être réélus.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris les primes d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par les associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribué excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la moitié (1/2) des associés détenant les trois-quarts (3/4) du capital social. Les associés nomment un (1) ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants ou des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un (1) original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la Loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2009.

Souscription et Libération

ACLF Co-Investment Fund, L.P., représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à vingt mille (20.000) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de vingt mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 20.000).

Le montant de vingt mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 20.000) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

29554

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à EUR 1.800.- (mille huit cents euros).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de classe A de la Société pour une durée indéterminée:
 - Mme. Wendy Friedman Dulman, avocat, né à Cleveland, Ohio (Etats-Unis d'Amérique) le 16 novembre 1968, ayant son adresse professionnelle à 9 West 57th Street, New York, New York 10019, Etats-Unis d'Amérique; et
 - M. Joseph D. Glatt, avocat, né le 21 Juin 1973 à Livingston, New Jersey, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle à 9 West 57th Street, New York, New York 10019, Etats-Unis d'Amérique.
2. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de classe B de la Société pour une durée indéterminée:
 - M. Alexis Kamarowsky, administrateur de sociétés, né à Strang (Allemagne) le 10 avril 1947, ayant son adresse professionnelle au 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg;
 - M. Federigo Cannizzaro di Belmontino, administrateur de sociétés, né à La Spezia (Italie) le 12 septembre 1964, ayant son adresse professionnelle au 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg; et
 - M. Jean-Marc Debaty, administrateur de sociétés, né à Rocourt (Belgique) le 11 mars 1966, ayant son adresse professionnelle au 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg.
3. Le siège social de la Société est établi au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: C. MULLER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 février 2009. Relation: LAC/2009/6467. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 3 mars 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009031877/242/542.

(090036018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2009.

Immobilière des Dahlias S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 87.132.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille neuf,

Le vingt janvier,

Par devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

A comparu:

"SIX FILMS LTD.", société de droit des Iles Vierges Britanniques, avec siège social à Tortola (Iles Vierges Britanniques), 24, De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, inscrite au "Registrar of Companies" de Tortola, sous le numéro IBC 412562,

représentée par un de ses administrateurs, à savoir Maître Marie-Béatrice WINGERTER DE SANTEUL, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-2551 Luxembourg, 41, avenue du 10 Septembre,

Ladite comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a exposé au notaire instrumentaire et l'a prié d'acter:

Que la société anonyme "IMMOBILIERE DES DAHLIAS S.A.", avec siège social à L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 19 avril 2002, publié au Mémorial, Recueil des

Sociétés et Associations C, numéro 1065 du 11 juillet 2002, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 87.132.

Que le capital de ladite société est à ce jour de trente et un mille euros (EUR 31.000,00), représenté par cent (100) actions de trois cent dix euros (310,00).

Que "SIX FILMS LTD.", prénommée, est devenue successivement propriétaire de toutes les actions de ladite société "IMMOBILIERE DES DAHLIAS S.A."

Que l'actionnaire unique a décidé de dissoudre la société à partir de ce jour.

Que "SIX FILMS LTD.", prénommée, se nomme liquidateur de la société et déclare qu'elle a repris tout l'actif, a réglé tout le passif connu de la société et s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et inconnu à ce jour.

Qu'en conséquence, la société "IMMOBILIERE DES DAHLIAS S.A." se trouve liquidée et a cessé d'exister.

Que la comparante, représentée comme dit, donne entière décharge aux administrateurs et commissaire en fonction.

Que les livres et documents sociaux de la société seront déposés et conservés pendant cinq ans à L-2551 Luxembourg, 41, avenue du 10 Septembre.

Et à l'instant même il a été procédé à la lacération des certificats d'actions.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la représentante de la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Wingerter De Santeul, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 janvier 2009. LAC/2009/2584. Reçu 75 € (soixante-quinze euros).

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 27 février 2009.

Emile SCHLESSER.

Référence de publication: 2009031575/227/43.

(090035178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

TNT Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.510,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 144.548.

In the year two thousand nine, the twelfth day of February.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared for an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of TNT Holdings Luxembourg S.à r.l., a Luxembourg limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 2-8 avenue Charles de Gaulle, 2nd floor L-1653 Luxembourg, constituted by a deed of the undersigned notary, on January 20, 2009, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations:

TNT Express Worldwide NV, a public limited liability company incorporated under the laws of The Netherlands, having its registered office at Neptunusstraat 41 - 63, 2132JA Hoofddorp (Amsterdam), registered with The Netherlands Register under number 34078173 (the Sole Shareholder);

hereby represented by Olivier Too, lawyer residing in Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal given on 5 February 2009.

Such proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. That 1,250 (one thousand two hundred and fifty) shares having a nominal value of EUR 10 (ten Euro) each, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 10 (ten Euro), in order to bring the share capital from its present amount EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro), represented by 1,250 (one thousand two hundred and fifty) shares with a par value of EUR 10 (ten Euro) each, to an amount of EUR 12,510 (twelve thousand five hundred and ten Euro) by way of the creation and issuance of 1 (one) share of the Company with a par value of EUR 10 (ten Euro);

2. Subscription to and payment in kind and in cash of the share capital increase specified under item 1. above by TNT Express Worldwide NV by way of (i) the contribution in kind to the Company of all the shares it holds in the share capital

of TNT Airways NV/SA (valued at Euro 492,407,330.50 (four hundred ninety two million four hundred seven thousand three hundred thirty Euro and fifty Euro cents)) and TNT GRS 2008 Ltd (valued at the EUR equivalent per 12 February 2009 of GBP 500,000,000 (five hundred million Great Britain Pounds)) and (ii) the contribution in cash to the Company of an amount equal to the EUR equivalent per 12 February 2009 of GBP 309,159,501.51 (three hundred nine million one hundred fifty nine thousand five hundred one point fifty one Great Britain Pounds) plus the EUR equivalent per 12 February 2009 of NOK 92,500,000 (ninety two million five hundred thousand Norwegian Kroner);

3. Subsequent amendment of article 5 of the articles of association of the Company; and

4. Amendment of the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company, any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg to individually proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued share in the share register of the Company, and the registration of the changes required by the matters set out in item 2. above.

III. that the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the issued share capital of the Company by an amount of EUR 10 (ten Euro) in order to bring the share capital from its present amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro), represented by 1,250 (one thousand two hundred and fifty) shares having a nominal value of EUR 10 (ten Euro) per share, to an amount of EUR 12,510 (twelve thousand five hundred and ten Euro) by way of the creation and issuance of 1 (one) new share of the Company with a par value of EUR 10 (ten Euro) (the New Share) and the Sole Shareholder hereby issues such New Share.

Second resolution

The Sole Shareholder accepts the subscription to the increase of the share capital and its full payment as follows:

Intervention - Subscription - Payment

TNT Express Worldwide NV declares to (i) subscribe to the increase of the share capital of the Company and (ii) fully pay up such New Share by way of (a) a contribution in kind (the Contribution in Kind) consisting of all the shares it holds in the share capital of TNT Airways NV/SA, with registered office at 101, rue de l'Aéroport, B-4460 Liège and of TNT GRS 2008 Ltd, with registered office at Stubbins Vale Mill, Stubbins Vale Road, Ramsbottom, Lancashire BL8 9BF, United Kingdom (the Shares) and (b) a contribution in cash of an amount equal to the EUR equivalent per 12 February 2009 of GBP 309,159,501.51 (three hundred nine million one hundred fifty nine thousand five hundred one point fifty one Great Britain Pounds) plus the EUR equivalent per 12 February 2009 of NOK 92,500,000 (ninety two million five hundred thousand Norwegian Kroner) (the Contribution in Cash together with the Contribution in Kind, the Contributions).

The Contributions to the Company, in an aggregate net amount of EUR 1,402,988,006.83 (one billion four hundred and two million nine hundred and eighty-eight thousand and six Euro and eighty-three Euro Cents) is to be allocated as follows:

(i) an amount of EUR 10 (ten Euro) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company, and

(ii) the remaining balance of EUR 1,402,987,996.83 (one billion four hundred and two million nine hundred and eighty-seven thousand and nine hundred and ninety-six Euro and eighty-three Euro Cents) is to be allocated to the share premium account of the Company.

It results from a certificate issued by the management of TNT Express Worldwide NV that:

- the Shares are in registered form;
- the Shares are fully paid up;
- it is solely entitled to the Shares and has the power to dispose of them;
- in accordance with the share register and other records of TNT Airways NV/SA and TNT GRS 2008 Ltd, (i) the Shares are not encumbered with any pledge, lien, usufruct or other encumbrance, (ii) there exist no rights to acquire any pledge or usufruct on the shares and (iii) the Shares are not subject to any attachment;
- there exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that the Shares be transferred to it;
- all formalities required in Luxembourg subsequent to the Contribution in Kind at the occasion of the share capital increase of the Company have been or will be effected upon receipt of a certified copy of the relevant deed from the officiating notary;
- the shares of TNT Airways NV/SA to be contributed to the Company have been valued by reference to their fair market value at Euro 492,407,330.50 (four hundred ninety two million four hundred seven thousand three hundred thirty Euro and fifty Euro cents); and
- the shares of TNT GRS 2008 Ltd to be contributed to the Company have been valued by reference to their fair market value at GBP 500,000,000 (five hundred million Great Britain Pounds).

A copy of the above certificate, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be registered with it.

The aggregate amount of the Contribution in Cash is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary by means of blocking certificate issued by Bank Mendes Gans N.V. on 12 February 2009 confirming the availability of the subscription amount on a bank account and the notary expressly acknowledges the availability of the funds so paid.

As a result of the above share capital increase, the Sole Shareholder records that the shareholdings in the Company after the capital increase are as follows:

Name of the Shareholder	Number of shares
TNT Express Worldwide NV	1,251
Total of shares:	1,251

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 5 of the articles of the association of the Company in order to reflect the above resolution so that it reads henceforth as follows:

" **Art. 5. Share capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 12,510 (twelve thousand five hundred and ten Euro), represented by 1,251 (one thousand two hundred and fifty-one) shares having a nominal value of EUR 10 (ten Euro) per share."

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves (i) to amend the share register of the Company in order to record the number of shares held in the Company by the Sole Shareholder and (ii) to grant power and authority to any manager of the Company or any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg to individually proceed on behalf of the Company to the amendment of the share register of the Company.

The Sole Shareholder furthermore resolves to grant power and authority to any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg to proceed to any formalities in connection with the issuance of shares of the Company to the Sole Shareholder with the Luxembourg Trade and Companies Register and the publication in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C and, more generally, to accomplish any formalities which may be necessary or useful in connection with the implementation of the third and fourth resolutions.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations and expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of this share capital increase, is approximately EUR

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing party, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le douze février.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg).

A comparu pour une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de TNT Holdings Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 2-8 avenue Charles de Gaulle, 2ème étage L-1653 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 20 janvier 2009, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations:

TNT Express Worldwide NV, une société anonyme (public limited liability company) de droit Hollandais, avec siège social à Neptunusstraat 41 - 63, 2132JA Hoofddorp (Amsterdam), enregistrée auprès du Registre Hollandais sous le numéro 34078173 (l'Associé Unique)

ici représentée par Oliver Too, avocat demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 5 février 2009.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentaire demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

L'Associé Unique, représenté comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. que 1.250 (mille deux cent cinquante) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 10 (dix Euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont dûment représentées à l'Assemblée, qui est dès lors valablement constituée et peut délibérer des points de l'ordre du jour reproduit ci-après;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 10 (dix Euros) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 12.500 (douze mille cinq cents Euros) représenté par 1.250 (mille deux cent cinquante) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 10 (dix Euros) chacune, à un montant de EUR 12.510 (douze mille cinq cent dix Euros), par voie de l'émission et la création d'1 (une) part sociale de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 10 (dix Euros);

2. Souscription et paiement en nature et en numéraire de l'augmentation du capital social mentionnée au point 1. ci-dessus par TNT Express Worldwide NV par le biais (i) d'un apport en nature à la Société des parts sociales qu'il détient dans TNT Airways NV/SA, ayant son siège social à 101, rue de l'Aéroport, B-4460 Liège (évaluées à EUR 492.407.330,50 (quatre cent quatre-vingt douze millions quatre cent sept mille trois cent trente Euros et cinquante centimes d'Euros) ainsi que dans TNT GRS 2008 Ltd, ayant son siège social à Stubbins Vale Mill, Stubbins Vale Road, Ramsbottom, Lancashire BL8 9BF, Royaume-Uni (évaluées au montant en EUR équivalent au 12 février 2009 à GBP 500.000.000 (cinq cents millions Pounds de Grande-Bretagne) et (ii) d'un apport en numéraire d'une somme du montant en EUR équivalent au 12 février 2009 à GBP 309.159.501,51 (trois cent neuf millions cent cinquante neuf mille cinq cent un Pounds de Grande-Bretagne et cinquante et un centime) plus le montant en EUR équivalent au 12 février 2009 de NOK 92.500.000 (quatre-vingt douze millions cinq cent mille Couronnes Norvégiennes);

3. Modification consécutive de l'article 5 des statuts de la Société;

4. Modification du registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter l'émission d'une nouvelle part sociale telle que mentionnée aux points 2. et 3. ci-dessus, avec pouvoir et autorisation donnés à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé de Allen & Overy Luxembourg de procéder pour le compte de la Société à l'inscription de la part sociale nouvellement émise dans le registre des parts sociales de la Société, et d'accomplir toutes formalités y relatives (en ce compris, afin d'éviter tout doute, le dépôt et la publication de documents auprès des autorités luxembourgeoises compétentes).

III. que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social souscrit de la Société d'un montant de EUR 10 (dix Euros) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 12.500 (douze mille cinq cents Euros) représenté par 1.250 (mille deux cent cinquante) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 10 (dix Euros) chacune, à un montant de EUR 12.510 (douze mille cinq cent dix Euros), par l'émission et la création d'1 (une) part sociale de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 10 (dix Euros) (la Nouvelle Part Sociale) et l'Associé Unique émet cette Nouvelle Part Sociale.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide en outre d'approuver la souscription de l'augmentation de capital et sa libération de la manière suivante:

Intervention - Souscription - Libération

TNT Express Worldwide NV déclare (i) souscrire à l'augmentation du capital social de la Société et (ii) libérer et payer cette Nouvelle Part Sociale par le biais (a) d'un apport en nature (l'Apport en Nature) de toutes les parts sociales qu'il détient dans le capital social de TNT Airways NV/SA ainsi que de TNT GRS 2008 Ltd (les Parts Sociales) et (b) d'un apport en numéraire du montant en EUR équivalent au 12 février 2009 à GBP 309.159.501,51 (trois cent neuf millions cent cinquante neuf mille cinq cent un Pounds de Grande-Bretagne et cinquante et un centime Pounds de Grande-Bretagne) plus le montant en EUR équivalent au 12 février 2009 de NOK 92.500.000 (quatre-vingt douze millions cinq cent mille Couronnes Norvégiennes) (l'Apport en Numéraire, ensemble avec l'Apport en Nature, les Apports):

Les Apports d'un montant total de EUR 1.402.988.006,83 (un milliard quatre cent deux millions neuf cent quatre-vingt huit mille six euros et quatre-vingt trois centimes d'euro)

devront être attribués comme suit:

(i) un montant de 10 EUR (dix Euros) sera attribué au compte de capital social nominal de la Société; et

(ii) le solde de EUR 1.402.987.996,83 (un milliard quatre cent deux millions neuf cent quatre-vingt sept mille neuf cent quatre-vingt seize euros et quatre-vingt trois centimes d'euro) sera attribué au compte de la prime d'émission de la Société.

Il résulte d'un certificat émis par le conseil de gérance de TNT Express Worldwide NV que:

- les Parts Sociales sont nominatives;
- les Parts Sociales sont entièrement libérées;
- TNT Express Worldwide NV peut seule exercer les droits sur les Parts Sociales et a le pouvoir de s'en défaire;
- conformément au registre d'associés, (i) les Parts Sociales ne font l'objet d'aucun gage, droit de rétention, droit de jouissance, ni d'aucun autre droit, (ii) il n'existe aucun droit permettant d'acquérir un gage ou un droit de jouissance sur les Parts Sociales et (iii) celles-ci ne font l'objet d'aucune saisie;
- il n'existe aucun droit de préemption ni aucun autre droit en vertu duquel une personne quelconque peut exiger que les Parts Sociales lui soient cédées;

- les formalités requises au Luxembourg en conséquence de l'apport en nature des Parts Sociales à l'occasion de l'augmentation de capital social de la Société ont été ou seront effectuées dès réception d'une copie certifiée conforme de l'acte correspondant émis par le notaire instrumentaire;

- les parts sociales de TNT Airways NV/SA apportées à la Société ont été évaluées d'après leur valeur de marché à EUR 492.407.330,50 (quatre cent quatre-vingt douze millions quatre cent sept mille trois cent trente Euros et cinquante centimes d'Euro); et

- les parts sociales de TNT GRS 2008 Ltd apportées à la Société ont été évaluées d'après leur valeur de marché à GBP 500.000.000 (cinq cents millions de Pounds de Grande-Bretagne).

Un exemplaire du certificat, après avoir été signé et paraphé par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentaire, restera annexé au présent acte afin d'être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Le montant total de l'Apport en Numéraire est par conséquent à l'entière disponibilité de la Société, comme en atteste le certificat de blocage émis par Bank Mendes Gans N.V. en date du 12 février 2009 présenté au notaire instrumentaire, ledit certificat confirmant la disponibilité du montant de souscription sur un compte bancaire. Le notaire instrumentaire reconnaît expressément la disponibilité des fonds ainsi versés.

En conséquence de ce qui précède, l'Associé Unique décide d'acter que l'actionnariat de la Société après l'augmentation du capital est désormais le suivant:

Nom de l'Associé	Nombre de parts sociales
TNT Express Worldwide NV	1,251
Total of shares:	1,251

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société afin d'y refléter la résolution ci-dessus, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 12.510 (douze mille cinq cent dix Euros) représenté par 1.251 (mille deux cent cinquante et une) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 10 (dix Euros) chacune."

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de (i) modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y inscrire le nouveau nombre de parts sociales de la Société détenues par l'Associé Unique, et de (ii) donner pouvoir et autorisation à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé de Allen & Overy Luxembourg afin de procéder individuellement, au nom de la Société, aux inscriptions dans le registre des parts sociales de la Société.

L'Associé Unique décide en outre d'accorder pouvoir et autorisation à tout avocat ou employé de Allen & Overy Luxembourg pour accomplir les formalités nécessaires relatives à l'émission des parts sociales de la Société à auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, et concernant la publication dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, et plus généralement, d'accomplir toutes les formalités nécessaires ou utiles en vue de l'accomplissement de la troisième et de la quatrième résolution.

Estimation des frais

Le total des dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société ou dont elle est responsable en conséquence du présent acte d'augmentation de capital sont estimés approximativement à EUR

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête de la présente, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: O. TOO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 février 2009. Relation: LAC/2009/6473. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 3 mars 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009031849/242/251.

(090036123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2009.

Taurus Euro Retail II Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.004.775,00.

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.

R.C.S. Luxembourg B 121.734.

In the year two thousand and nine, on the twenty-fifth day of February.

Before us Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Taurus Euro Retail II Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue du Plébiscite, L-2341 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number 121.725,

here represented by Ms. Céline Reymond, maître en droit, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal. The said proxy, initialled "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person, acting in its capacity as sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Taurus Euro Retail II Investment S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 5, rue du Plébiscite, L-2341 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 121.734 (the "Company"), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a deed of the notary Henri Hellinckx, then residing in Mersch, on November 7, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2452 of December 30, 2006, the articles of incorporation of which were amended for the last time by a deed of Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, on December 15, 2008, which publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations is pending, has required the undersigned notary to state its resolutions as follows:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by one hundred thousand three hundred twenty-five Euro (EUR 100,325), from nine hundred four thousand four hundred fifty Euro (EUR 904,450.-) up to one million four thousand seven hundred seventy-five Euro (EUR 1,004,775.-), by the issue of four thousand thirteen (4,013) new shares, with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, together with a share premium of nine hundred two thousand eight hundred twenty-nine Euro (EUR 902,829.-) to be allocated to the share premium account of the Company.

The subscription of the four thousand thirteen (4,013) shares newly issued and the contribution to the share premium amounting to nine hundred two thousand eight hundred twenty-nine Euro (EUR 902,829.-) have been fully paid up by the Sole Shareholder by a contribution in cash, so that the total amount of one million three thousand one hundred fifty-four Euro (EUR 1,003,154.-) is at the disposal of the Company, as it has been proved to the undersigned notary.

Second resolution

As a result of the foregoing resolution, the Sole Shareholder resolves to modify the first paragraph of article 6 of the articles of incorporation of the Company, which shall henceforth read as follows:

"The Company's share capital is set at one million four thousand seven hundred seventy-five Euro (EUR 1,004,775.-), represented by forty thousand one hundred ninety-one (40,191) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each."

The rest of the articles of incorporation of the Company shall remain unchanged.

Estimate of costs

The value of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of this extraordinary general meeting is estimated at approximately EUR 2,320,-.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version, on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-cinq février.

Par devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Taurus Euro Retail II Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 5, rue du Plébiscite, L-2341 Luxembourg, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121.725,

ici représentée par Mlle Céline Reymond, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration signée "ne varietur" par le mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité d'associé unique (l'"Associé Unique") de Taurus Euro Retail II Investment S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 5, rue du Plébiscite, L-2341 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121.734 (la "Société"), constituée selon les lois du Grand-duché de Luxembourg suivant acte du notaire Henri Hellinckx, alors de résidence à Mersch, le 7 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2452 du 30 décembre 2006, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire Henri Hellinckx, de résidence à Luxembourg, le 15 décembre 2008, dont la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations est en cours, a requis le notaire soussigné de constater les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société de cent mille trois cent vingt-cinq euros (EUR 100.325,-), pour le porter de son montant actuel de neuf cent quatre mille quatre cent cinquante euros (EUR 904.450,-) à un million quatre mille sept cent soixante-quinze euros (EUR 1.004.775,-), par l'émission de quatre mille treize (4.013) parts sociales, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, et décide d'affecter une somme de neuf cent deux mille huit cent vingt-neuf euros (EUR 902.829,-) au compte de prime d'émission de la Société.

La souscription des quatre mille treize (4.013) parts sociales nouvellement émises ainsi que la contribution à la prime d'émission s'élevant neuf cent deux mille huit cent vingt-neuf euros (EUR 902.829,-) ont été entièrement libérées et payées par l'Associé Unique, par un apport en numéraire, de sorte que la somme de un million trois mille cent cinquante-quatre euros (EUR 1.003.154,-), se trouve à la disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à la somme de un million quatre mille sept cent soixante-quinze euros (EUR 1.004.775,-), représentée par quarante mille cent quatre-vingt-onze (40.191) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune."

Le reste des statuts de la Société demeure inchangé.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge en raison de cette assemblée générale extraordinaire est estimé à environ EUR 2.320,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française, sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Céline Reymond, Carlo Wersandt.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 02 mars 2009. LAC/2009/7857. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2009.

Carlo WERSANDT.

Référence de publication: 2009031538/9127/104.

(090035295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

Da Costa-Alves Concept S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4640 Differdange, 92, avenue d'Oberkorn.

R.C.S. Luxembourg B 144.955.

—
STATUTS

L'an deux mille neuf. Le dix-sept février.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

ONT COMPARU

1.- Monsieur Carlos Manuel DA COSTA FERNANDES, technicien chauffagiste, né à Valdosende/Terras de Bouro (Portugal), le 08 février 1981, demeurant à L-4545 Differdange, 45, rue Pierre Dupong;

2.- Monsieur Pedro Miguel ALVES PEREIRA, chauffeur de bus, né à Gestaçô/Baião (Portugal), le 27 décembre 1983, demeurant à L-4612 Niederkorn, 41, rue du Kirchberg.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée, qu'ils déclarent constituer entre eux.

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de: DA COSTA-ALVES CONCEPT S. à r.l.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non alcooliques y compris la petite restauration.

La société a encore pour objet le commerce en tous genres.

Elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui pourraient en faciliter la réalisation et le développement.

Art. 3. Le siège social est établi à Differdange.

Art. 4. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (€ 12.400,-), représenté par CENT (100) PARTS SOCIALES d'une valeur nominale de CENT VINGT-QUATRE EUROS (€ 124,-) chacune.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Art. 6. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés par l'unique associé ou les associés qui détermineront leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions. Ils sont rééligibles et révocables ad nutum et à tout moment.

Art. 7. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction ou la faillite de l'unique ou d'un associé.

Art. 8. Lorsque la société comporte plus d'un associé, les parts sociales sont librement cessibles entre associés, la cession entre vifs tant à titre gratuit qu'à titre onéreux à un non-associé ne pourra se faire que de l'assentiment de tous les associés.

La transmission pour cause de mort requiert l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants qui ont en toute hypothèse un droit de préemption. Cet agrément n'est pas nécessaire en cas de transmission à un héritier réservataire ou au conjoint survivant.

Art. 9. Un associé sortant ainsi que les héritiers ou ayants-droits et créanciers d'un associé ne peuvent sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants en exercice, à moins que l'associé unique ou l'assemblée générale des associés n'en décide autrement. Le résultat, actif de la liquidation, après apurement de l'intégralité du passif, sera transmis à l'associé unique ou sera réparti entre les propriétaires des parts sociales, au prorata du nombre de leurs parts.

Art. 12. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, il est référé aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2009.

Souscription

Le capital a été souscrit comme suit:

1.- Monsieur Carlos Manuel DA COSTA FERNANDES, prénommé, cinquante parts sociales	50
2.- Monsieur Pedro Miguel ALVES PEREIRA, prénommé, cinquante parts sociales	50
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES	100

Toutes ces parts ont été libérées intégralement par l'apport d'un fonds de commerce de café situé à Differdange, 92, avenue d'Oberkorn, dont le détail figure sur une liste annexée. Les comparants déclarent que les éléments du fonds de commerce sont à la disposition de la société.

Frais

Le coût des frais, dépenses, rémunérations sous quelque forme que sont mis à charge de la société en constitution s'élève approximativement EUROS (€ 900,-).

Décisions

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale et à l'unanimité des voix ils ont pris les décisions suivantes:

- I.- Est nommé gérant technique de la société: Monsieur Carlos Manuel DA COSTA FERNANDES, prénommé.
- II.- Est nommé gérant administratif de la société: Monsieur Pedro Miguel ALVES PEREIRA, prénommé.
- III.- La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants.
- IV. - Le siège social de la société se trouve à L-4640 Differdange, 92, avenue d'Oberkorn.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous Notaire le présent acte.

Signé: Da Costa Fernandes, Alves Pereira, Kesslerer.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 19 février 2009. Relation: EAC/2009/1959. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): N. Boiça.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 20 février 2009.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2009031356/219/77.

(090035316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

**I.F.S. Europe, S. à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. J.G.V. Management S.à r.l.).**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 124, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 98.014.

L'an deux mille neuf, le onze février.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "J.G.V. MANAGEMENT, S. à r.l.", ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 124, route d'Arlon, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 27 novembre 2003, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 127 du 30 janvier 2004.

L'assemblée se compose de ses seuls et uniques associés, à savoir:

- 1.- Monsieur Jan Gerrit Van der Valk, Directeur de société, demeurant 21, rue Kerkring, NL-3244AH Nieuwe Tonge,
- 2.- Monsieur Henricus Van Westen, Directeur de société, demeurant 276 Johanna Naber-erf, NL-3315HH Dordrecht.

Lesquels comparants ont exposé au notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit leur résolution prise à l'unanimité sur ordre du jour conforme:

Résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale de la société J.G.V. MANAGEMENT, S. à r.l. en I.F.S. EUROPE, S.à r.l., et de modifier l'article trois des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

" **Art. 3.** Le nom de la société est "I.F.S. EUROPE, S. à r.l."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: J-G. VAN DER VALK, H. VAN WESTEN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 janvier 2009. Relation: LAC/2009/2087. Reçu soixante-quinze euros (75€).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 19 février 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009031868/242/31.

(090036139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2009.

Schreinerei Karrenbauer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 42, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 144.932.

— STATUTEN

Im Jahre zwei tausend neun. Den siebzehnten Februar.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitz in Echternach, (Grossherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

Herr Christian KARRENBAUER, Tischlermeister, wohnhaft in D-54293 Trier, Friedhofstrasse 18.

Welcher Komparent den instrumentierenden Notar ersuchte, folgende Gesellschaftsgründung zu beurkunden:

Titel I. Name, Sitz, Zweck, Dauer

Art. 1. Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche durch gegenwärtige Satzung sowie durch die zutreffenden gesetzlichen Bestimmungen geregelt ist.

Die Gesellschaft kann einen oder mehrere Gesellschafter haben.

Art. 2. Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung "SCHREINEREI KARRENBAUER S.à r.l."

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Wasserbillig. Er kann durch eine Entscheidung des oder der Gesellschafter in eine andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 4. Die Gesellschaft hat zum Gegenstand den Ein- und Ausbau von Fertigteilen.

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten ausführen die sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern.

Art. 5. Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Titel II. Gesellschaftskapital, Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 12.500,-), aufgeteilt in EIN HUNDERT (100) Anteile von je EIN HUNDERT FÜNFUNDZWANZIG EURO (€ 125,-), welche integral durch Herrn Christian KARRENBAUER, Tischlermeister, wohnhaft in D-54293 Trier, Friedhofstrasse 18, übernommen wurden.

Alle Anteile wurden voll in bar eingezahlt, so dass der Betrag von ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 12.500,-) der Gesellschaft von heute an zur Verfügung steht, wie dies dem unterzeichneten Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Art. 7. Im Falle von mehreren Gesellschaftern sind die Anteile zwischen ihnen frei übertragbar.

Das Abtreten von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf der Genehmigung der anderen Gesellschafter, welche drei Viertel (3/4) des Gesellschaftskapitals vertreten.

Die Übertragungen sind der Gesellschaft und Dritten gegenüber erst rechtswirksam, nachdem sie gemäss Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches der Gesellschaft zugestellt, oder von ihr in einer notariellen Urkunde angenommen worden sind.

Titel III. Verwaltung und Vertretung

Art. 8. Die Beschlüsse werden durch den alleinigen Gesellschafter gemäss Artikel 200-2 des Gesetzes vom 18. September 1933 sowie dasselbe abgeändert worden ist, gefasst.

Die Verträge zwischen der Gesellschaft und dem alleinigen Gesellschafter unterliegen ebenfalls den Bestimmungen dieses Artikels.

Art. 9. Solange die Zahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) nicht übersteigt, steht es dem Geschäftsführer frei, die Gesellschafter in Generalversammlungen zu vereinigen. Falls keine Versammlung abgehalten wird, erhält jeder Gesellschafter den genau festgelegten Text der zu treffenden Beschlüsse und gibt seine Stimme schriftlich ab.

Eine Entscheidung wird nur dann gültig getroffen, wenn sie von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten, angenommen wird. Ist diese Zahl in einer ersten Versammlung oder schriftlichen Befragung nicht erreicht worden, so werden die Gesellschafter ein zweites Mal durch Einschreibebrief zusammengerufen oder befragt und die

Entscheidungen werden nach der Mehrheit der abgegebenen Stimmen getroffen, welches auch der Teil des vertretenen Kapitals sein mag.

Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt ganz gleich wie viele Anteile er hat. Er kann so viele Stimmen abgeben wie er Anteile hat. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmässig bei der Gesellschafterversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Art. 10. Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Teilhaber der Gesellschaft sein müssen.

Die Ernennung der Geschäftsführer erfolgt durch den alleinigen Gesellschafter beziehungsweise durch die Gesellschafterversammlung, welche die Befugnisse und die Dauer der Mandate des oder der Geschäftsführer festlegt.

Als einfache Mandatare gehen der oder die Geschäftsführer durch ihre Funktion(en) keine persönlichen Verpflichtungen bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft ein. Sie sind jedoch für die ordnungsgemässe Ausführung ihres Mandats verantwortlich.

Art. 11. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 12. Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden durch die Geschäftsführung ein Inventar, eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt, gemäss den diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Ein Geschäftsbericht muss gleichzeitig abgegeben werden. Am Gesellschaftssitz kann jeder Gesellschafter während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Die Bilanz sowie die Gewinn- und Verlustrechnung werden dem oder den Gesellschaftern zur Genehmigung vorgelegt. Diese äussern sich durch besondere Abstimmung über die Entlastung der Geschäftsführung.

Der Kreditsaldo der Bilanz wird nach Abzug aller Unkosten sowie des Beitrages zur gesetzlichen Reserve der Generalversammlung der Gesellschafter beziehungsweise dem alleinigen Gesellschafter zur Verfügung gestellt.

Art. 13. Beim Ableben des alleinigen Gesellschafter oder einem der Gesellschafter erlischt die Gesellschaft nicht, sondern wird durch oder mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

Titel IV. Auflösung und Liquidation

Art. 14. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere von dem alleinigen Gesellschafter oder der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt.

Der alleinige Gesellschafter beziehungsweise die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 15. Für sämtliche nicht vorgesehenen Punkte gilt das Gesetz vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung, sowie das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und deren Abänderungen.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2009.

Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft zum Anlass ihrer Gründung entstehen, werden abgeschätzt auf den Betrag von ungefähr ein tausend Euro (€ 1.000,-).

Erklärung

Der Kompotent erklärt, dass der unterfertigte Notar ihm Kenntnis gegeben hat davon, dass die Gesellschaft erst nach Erhalt der Handelsermächtigung ihre Aktivitäten aufnehmen kann.

Generalversammlung

Sofort nach der Gründung, hat der alleinige Gesellschafter folgende Beschlüsse gefasst:

a) Zum Geschäftsführer der Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer ernannt:

Herr Christian KARRENBAUER, Tischlermeister, wohnhaft in D-54293 Trier, Friedhof Strasse 18.

b) Die Gesellschaft wird in allen Fällen durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers rechtsgültig vertreten und verpflichtet.

c) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-6630 Wasserbillig, 42, Grand-Rue.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Echternach, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Kompotenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: C. KARRENBAUER, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 18 février 2009. Relation: ECH/2009/218. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 27. Februar 2009.

Henri BECK.

Référence de publication: 2009031378/201/103.

(090035032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

Unitrans Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 89.052.

L'an deux mille huit, le dix-sept novembre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "UNITRANS IMMOBILIERE S.A." (la Société), ayant son siège social à L-3895 Foetz, Zone Industrielle, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg section B numéro 89.052, constituée suite à la scission de la société UNITRANS S.A., réalisée par acte du notaire instrumentant en date du 22 août 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1578 du 4 novembre 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Patrick VAN HEES, juriste à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Alexia UHL, juriste à Luxembourg.

A) Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant.

II.- Que les mille huit cent soixante-quinze (1.875) actions sans désignation de valeur nominale représentatives de l'intégralité du capital social qui s'élève à sept cent quarante-trois mille six cent quatre-vingts euros et cinquante-sept centimes (743.680,57) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) Présentation et approbation du projet de fusion par absorption d'UNITRANS IMMOBILIERE S.A. par UNITRANS S.A.

2) Présentation du rapport du conseil d'administration afférent à la fusion.

3) Présentation du rapport du réviseur prévu dans le cadre de la fusion.

4) Acceptation des conditions proposées et décision de procéder à la fusion par absorption de la société UNITRANS IMMOBILIERE S.A. par la société UNITRANS S.A.

5) Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société absorbée pour l'exercice de leurs mandats respectifs.

6) Décision quant à la conservation des registres et documents de la société absorbée.

Le Président relève que les résolutions à prendre dans le cadre du présent acte ne deviendront définitives que dans la mesure où la fusion sera décidée par les actionnaires de La société anonyme UNITRANS S.A., ayant son siège social à L-3895, Foetz, Zone Industrielle, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 89051, lors d'une assemblée qui se réunira à la suite de la présente.

B) Le Président indique ensuite à l'assemblée les motifs qui ont amené le Conseil d'Administration à faire les propositions énoncées à l'ordre du jour, le secrétaire donne lecture des rapports de fusion établis par les Conseils d'Administration des deux sociétés, des résolutions du Conseil d'Administration du 1^{er} juin 2007 ainsi que la conclusion du rapport établi par l'expert indépendant unique, la société anonyme AUDIEX S.A., dont le siège est établi à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie.

L'expert unique a été désigné par ordonnance rendue le 26 juin 2007 par la Première Vice-Présidente du Tribunal d'Arrondissement présidant la Chambre du Tribunal d'Arrondissement de Luxembourg.

Le projet de fusion est daté du 1^{er} juin 2007 et a été publié au Mémorial C numéro 1193 du 19 juin 2007.

Pour différentes raisons, il n'a pas été possible de réunir les assemblées d'approbation des sociétés envisageant de fusionner avant la date d'aujourd'hui.

En conséquence du retard apporté à cette approbation, toutes autres choses étant inchangée, il est proposé à l'assemblée de modifier les termes du projet de fusion en ce qu'ils concernent la date de calcul de la valeur de l'actif net comptable des sociétés qui résulteront des comptes de ces dernières arrêtés au 31 décembre 2007 et non plus 2006. Ce sera donc à compter du premier janvier 2007 que la fusion prendra effet entre la Société Absorbée et la Société Absorbante et que les opérations de la Société Absorbée seront considérées comme accomplies du point de vue comptable et fiscal par la société Absorbante. Ce changement de date n'a d'incidence que sur le calcul de la prime de fusion.

Ensuite, Monsieur le Président met aux voix les différentes propositions soumises à l'assemblée, qui ont toutes été adoptées à l'unanimité des voix comme suit:

Première résolution

L'assemblée générale décide préalablement de consentir au changement de date proposé, la prime de fusion étant calculée sur base des comptes arrêtés au 31 décembre 2007 et la prise d'effet de la fusion étant fixée au 1^{er} janvier 2008, date à laquelle les opérations de la Société Absorbée seront considérées comme accomplies du point de vue comptable et fiscal par la société Absorbante.

Elle décide ensuite, compte tenu du changement de date, d'approuver le projet du 1^{er} juin 2007 publié au Mémorial C numéro 1193 du 19 juin 2007 déterminant le principe et les conditions de la fusion par absorption de la Société par UNITRANS S.A..

Par ailleurs, l'assemblée générale décide d'approuver le rapport justificatif du Conseil d'Administration sur le projet de fusion, tel que prévu par l'article 265 de la loi sur les sociétés commerciales, ainsi que le rapport sur le projet de fusion, tel que prévu par l'article 266 de la loi sur les sociétés commerciales, établi par l'expert indépendant AUDIEX S.A., Réviseur d'Entreprises, dont la conclusion est libellée comme suit:

"Conclusion

Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la décision prise par les organes des 2 sociétés:

- de ne pas fixer de rapport d'échange

- de ne pas procéder à une augmentation de capital - mais d'inscrire dans le bilan de la société absorbante une prime de fusion correspondant à la valeur de l'actif net comptable de la société absorbée, tel qu'il résulte des comptes de cette dernière au 31 décembre 2007, soit EUR 876.451,05.

n'ai pas été appropriée.

Luxembourg, le 5 novembre 2008.

Audiex S.A. représentée par Marc Lamesch, Réviseur d'Entreprises."

Deuxième résolution

L'assemblée générale accepte que l'apport de fusion soit rémunéré par l'inscription dans le bilan de la société UNITRANS S.A. d'une prime de fusion d'un montant de EUR 876.451,05 (huit cent soixante-seize mille quatre cent cinquante et un euros et cinq cents euros), correspondant à la valeur de l'actif net comptable de la Société tel qu'il résulte de la situation comptable arrêtée au 31 décembre 2007.

Troisième résolution

L'assemblée générale approuve sans réserves la fusion par absorption de UNITRANS IMMOBILIERE S.A. ("la Société") par UNITRANS S.A.

Quatrième résolution

L'assemblée constate que par l'effet de la fusion, la Société sera dissoute, que toutes les actions seront annulées et que tous les actifs et passifs de la Société seront considérés comme transférés de plein droit à la société UNITRANS S.A., préqualifiée, en ce comprises les propriétés immobilières sise sur le territoire de la Commune de Mondercange, section C de Foetz.

Cinquième résolution

L'assemblée générale donne décharge pleine et entière aux administrateurs ainsi qu'au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide que les registres et documents de la Société seront conservés au siège de la société absorbante.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. VAN HESS, A. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 21 novembre 2008 Relation: LAC/2008/46872. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009031577/211/113.

(090035114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

**Euratlas S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Menuiserie Goetz).**

Siège social: L-8011 Strassen, 275, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 139.034.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2009.

Emile SCHLESSER

Notaire

Référence de publication: 2009031083/227/13.

(090034634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2009.

Apollo Daian Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 134.369.

Suite au conseil de gérance tenu en date du 2 février 2009, les gérants ont décidé de transférer le siège social de la société du 21, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg au 43, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg avec effet au 1^{er} février 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009031041/581/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2009, réf. LSO-DB08029. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090034291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2009.

Apollo Eagle S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 129.086.

Suite au conseil de gérance tenu en date du 2 février 2009, les gérants ont décidé de transférer le siège social de la société du 21, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg au 43, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg avec effet au 1^{er} février 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009031040/581/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2009, réf. LSO-DB08028. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090034289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2009.
